

La commune a déjà réalisé une consultation il y a 13 ans, pourquoi en refaire une ?

La commune de Saint-Georges avait en effet déjà consulté sa population en 2010 pour un éventuel projet éolien. Près de 70% des habitants avaient voté contre un projet éolien. Mais depuis de nouveaux habitants sont arrivés, le contexte énergétique mondial n'est plus le même, il est apparu nécessaire de consulter à nouveau la population de Saint-Georges.

Qui pourra participer à la consultation ?

Toute personne habitant la commune de Saint-Georges et inscrite sur les listes électorales à la date de la réunion publique du 8/6/2022 pourra participer à cette consultation citoyenne.

Est-ce que la consultation se passera de la même façon ?

Les modalités de participation à la consultation seront précisées par Monsieur le Maire et l'équipe municipale de Saint-Georges dans un courrier envoyé aux administrés quelques jours avant le vote.

Pourra-t-on voter par procuration ? Si oui, comment ?

Oui il sera possible de voter par procuration. Si vous savez que, le jour du scrutin, vous ne serez pas sur la commune, **vous pouvez donner procuration à une personne de confiance**. Une personne inscrite sur les listes électorales ne pourra recevoir au maximum que **x procurations (?)**

Est-ce qu'un propriétaire privé peut s'opposer à l'installation d'une éolienne sur son terrain ?

Oui un propriétaire privé est libre de ne pas signer le bail que lui propose l'opérateur.

Quelles sont les impacts sur la santé pour les résidents proches d'un parc éolien ?

L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) considère que les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont bien souvent très en-deçà de celles de la vie courante. Elles ne peuvent-être à l'origine de troubles physiques. Toujours selon l'Anses, les infrasons sont émis à des niveaux trop faibles pour constituer une gêne et encore moins un danger. A 500 mètres de distance (distance minimale entre une éolienne et une habitation) le bruit est généralement inférieur à 35 décibels.

Est-ce que la zone militaire et de l'aviation civile constituent un frein rédhibitoire à l'installation d'éolienne ?

L'implantation d'un parc éolien est soumise à l'autorisation du Ministère des Armées s'il est proche d'un radar militaire. Les couloirs de navigation militaires empêchent l'implantation d'éoliennes sur près de 50% du territoire. Cela rend difficile d'implanter des éoliennes de plus de 150 m de hauteur sur une grande partie du pays. Aujourd'hui l'Etat pourrait « libérer » certaines zones pour favoriser le développement de l'éolien et atteindre les objectifs fixés.

Qui réalisent les études (biodiversité, vent, acoustique, paysage, sol...) ?

La procédure d'autorisation d'un parc éolien prévoit la réalisation d'une étude environnementale (impact paysager, biodiversité, bruit et risque pour les riverains). Ce sont généralement les porteurs de projet qui choisissent des bureaux d'étude indépendants. Il s'agit de l'intervention de vrais spécialistes qui produisent des conclusions argumentées.

Qui décide du porteur de projet ?

La commune de Saint-Georges en Couzan est particulièrement convoitée par les développeurs. La commune a fait le choix d'écouter tous les projets et initiatives privées proposées. Les projets éoliens peuvent-être à l'initiative d'entreprises privées, mais également de collectivités, de sociétés d'économie mixte ou de collectifs citoyens. La commune peut donc donner un avis sur un projet en particulier ce qui ne garantit en rien que le projet se fasse. Inversement, un projet qui n'aura pas été choisi par la commune peut voir le jour.

La charte de l'éolien prévoit un pacte fiscale solidaire notamment pour les communes voisines. Si ces dernières donnent un avis défavorable, bénéficieront-elles de ces recettes fiscales ?

La charte de l'éolien valorise un mode de gouvernance et un processus de suivi des projets collectivement. Si une commune voisine délibère et donne un avis défavorable avant qu'un avis ne soit rendu par le comité de suivi, elle s'exclut automatiquement du pacte fiscal. Si la commune voisine donne un avis défavorable tout en respectant les étapes de la charte, si le projet se réalise, elle bénéficiera du pacte fiscal

Est-ce que l'éolien est efficace à petite échelle par rapport à ces grands parcs ?

La production d'énergie renouvelable ne repose pas sur une seule technologie exclusivement. La diversification des moyens de production d'électricité est nécessaire pour atteindre la part de production d'EnR. L'éolien à petite échelle permet de couvrir de petits besoins électriques souvent décentralisés. Il s'agit là peut-être d'une filière d'avenir mais encore à l'état de recherche-développement selon l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Quels sont les impacts sur la valeur de terrain proche d'un parc éolien ?

Les études menées sur le sujet concluent à un impact faible voire inexistant sur les prix de l'immobilier. Une étude récente de l'ADEME (mai 2022, Agence de la Transition Ecologique) est consultable ici :

<https://bibliothèque.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5610-eoliennes-et-immobilier.html>

Où sont fabriquées les éoliennes ?

Les entreprises qui construisent des éoliennes sont allemandes (Enercon, Nordex, Senvion), germano-espagnole (Siemens-Gamesa), danoises (Vestas, Orsted), américaine (General Electric), chinoises (Goldwind, United Power, Envision), indienne (Suzlon). Des sous-traitants français fournissent des composants, comme les turbines du site GE de Saint-Nazaire. Il faut y ajouter toutes les sociétés françaises d'ingénierie, les bureaux d'études, et les opérateurs.

Qu'est-ce qui a motivé le choix de la zone autour de Morière ?

Les espaces ventés à hauteur suffisante sont particulièrement recherchés. Le pic de Morière est un secteur venté avec des vitesses moyennes de vent de 22 à 25 km/h ce qui convient idéalement pour une production éolien annuelle satisfaisante.

Quelles énergies renouvelables sont déjà produites sur la commune ?

La construction de barrages fait partie de l'histoire de la commune de Saint-Georges en Couzan. Deux ouvrages hydroélectriques sont gérés par EDF. La puissance de Rory a une puissance maximale brute de 1800 kW. La centrale de St-Martin qui turbine les eaux captées au barrage de Vaux a une puissance maximale de 5000 kW. L'installation photovoltaïque du vestiaire de foot produit plus de 8400 kWh / an et celui installé sur le toit de la mairie produit 9000 kWh /an soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 8 ménages.

Si toutes les communes s'engageaient à produire au moins les mêmes énergies renouvelables que la commune, aurions-nous besoin de ce parc éolien ?